



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 202606D059

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20260609-202606D059-DE
Date de télétransmission : 09/06/2026
Date de réception préfecture : 09/06/2026

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

**VILLARS LES
DOMBES**

Date de la séance :
5 Juin 2026

Nombre de
conseillers

En exercice : 29
Présents : 19
Absents : 2
Votants : 27

Date de la
convocation :
29 Mai 2026

Domaine
Ressources
Humaines
Pour : 27
Contre :
Abstention :

L'an Deux Mil vingt-six, le cinq Juin, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Mme Isabelle DUBOIS, Maire.

Madame Véronique PEYROL a été élue secrétaire de séance.

PRÉSENTS : I. DUBOIS –V.PEYROL - J. LEDUC – C. DULONG — L. MEURGUES-I.VAURES – J. BERTHET - A. DUPERRIER - F. JANET - J. SCANDOLA - TNP RUCEL - K. DOS PRAZERES – C. GABON – P. SALOMON – – B. GLAIZAL - F. CANARD - -R.MAGNY - S.BAUDIN – D. MILLOT

ABSENTS :

N. CHATAIN a donné pouvoir à I. VAURES
N. SANCAR a donné pouvoir à I. DUBOIS
C. SEMINARA a donné pouvoir à V. PEYROL
D. OZANT a donné pouvoir à J. SCANDOLA
G. POCHON a donné pouvoir à J. LEDUC
S. VILLEMONT a donné pouvoir à L. MEURGUES
P.NOBLET a donné pouvoir à F. CANARD
Jan BULTEZ-GOBERT a donné pouvoir

S. GUEDON
P-Y GARREAU

FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE (L'ETABLISSEMENT) ET CREATION D'UNE FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique, et notamment les articles L. 251-5 à L. 251-10,
Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Considérant qu'un comité social territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents,

Considérant que l'effectif constaté au 1er janvier 2026 est compris entre 50 et 199 agents,
Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 67 agents, dont 52 femmes et 15 hommes (nombres), soit 77.6% de femmes et 22.38 % d'hommes, (Les listes de candidats déposées par les organisations syndicales devront respecter la représentation équilibrée des femmes et des hommes)

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 28 Mai 2026 soit plus de 6 mois avant la date du scrutin,

Considérant qu'une formation spécialisée en matière de santé, sécurité et des conditions de travail peut être créée dans les collectivités et établissements employant moins de 200 agents lorsque des risques professionnels particuliers le justifient,

Considérant les risques professionnels particuliers au sein de la collectivité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE :

1. Pour le comité social territorial :

- de fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du comité social territorial à 3 représentants et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.

- d'instituer le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité ou de l'établissement égal à celui des représentants du personnel.

- d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité ou de l'établissement.

2. Pour la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail instituée au sein du comité social territorial :

- d'instituer le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité ou de l'établissement égal à celui des représentants du personnel.

- de fixer le nombre de représentants suppléants au sein de la formation spécialisée à : 3 suppléants.

- d'autoriser au sein de la formation spécialisée le recueil de l'avis des représentants de la collectivité

Pour extrait conforme.

Fait à Villars-les-Dombes, le 9 Juin 2026

Le Maire,

Le Maire

Isabelle DUBOIS



Isabelle DUBOIS